

Périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne et aménagement de la lutte 2015 – Sud Drôme

commune	Nombre de traitements 2015	Prospection fine 2015 (F)	Prospection Bord de parcelle 2015 (BDP)	statut 2015	commune	Nombre de traitements 2015	Prospection fine (F)	Prospection Bord de parcelle (BDP) 2015	statut 2015
AUBRES	2	100 %F		FD 2014	PENNE-SUR-L'OUVEZE(LA)	2	100 %F		contaminée par ZT 2014
BEAUVOISIN	2	100 %F		FD 2014	PIEGON	2	100 %F		FD 2014
BENVAY-OLLON	2	100 %F		FD 2014	PIERRELONGUE	2	100 %F		FD 2014
BESIGNAN	1	100 %F		contaminée par ZT 2014	PILLES(LES)	2	100 %F		contaminée par ZT 2014
BUIS-LES-BARONNIES	0		100 %BDP	contaminée par ZT 2013	PROPIAC	2	100 %F		FD 2014
CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE	2	100 %F		FD 2014	ROCHEBRUNE	1	100 %F		suceptible d'être contaminée
CONDORCET	1	100 %F		suceptible d'être contaminée	ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE	0		100 % BDP	suceptible d'être contaminée
CURNIER	2	100 %F		FD 2014	ROUSSET-LES-VIGNES	1T Si cl>=3 alors 2T	100 %F de la ZT Sur reste commune: ce qui était en prospection BDP en 2014 sera prospecté en fin en 2015	ce qui était en prospection fine en 2014 sera prospecté en BDP en 2015	FD 2014
GRIGNAN	1 sur ZT et 0 ailleurs	ZT=100%F	reste de la commune en BDP sur 2 ans	contaminée par ZT 2014	SAHUNE	0		100 % BDP	contaminée par ZT 2014
MERINDOL-LES-OLIVIERS	1	50% F (en bordure de Puymeras)	reste en BDP	FD 2014	SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE	0		100 % BDP	contaminée par ZT 2014
MIRABEL-AUX-BARONNIES	2	100 %F		FD 2014	SAINTE-JALLE	2	100 %F		FD 2014
MOLLANS-SUR-OUVEZE	0	100 %F dans ZT de 1km en bordure de Merindol	reste de la commune en BDP	suceptible d'être contaminée	SAINTE-MAURICE-SUR-EYGUES	2 sur ZT et 1 sur reste commune	ZT:100 %F	reste de la commune en BDP sur 2 ans	FD 2014
MONTAULIEU	2	100 %F		contaminée par ZT 2014	SAINTE-PANTALEON-LES-VIGNES	2	ZT=100 %F	reste de la commune en BDP	FD 2014
MONTBRISON-SUR-LEZ	0	100%F de la ZT 2013 prolongée sur la bordure de Rousset		contaminée par ZT 2013	TAULIGNAN	2 sur ZT et 0 ailleurs	ZT:100 %F	100% en BDP sur 2 ans sur le reste de la commune	FD 2014
MONTREAL-LES-SOURCES	0		100 % BDP	suceptible d'être contaminée	TULETTE	2 sur ZT et 1 sur le reste	ZT=100 %F	compléter la prospection 2014 en BDP pour arriver à 100%	FD 2014
NYONS	2	100 %F		FD 2014	VENTEROL	2	100 %F		FD 2014
PEGUE(LE)	1	100 %F		contaminée 2013	VERCOIRAN	2	100 %F		FD 2014
L'aménagement de la lutte insecticide se traduisant par moins de 3 traitements par an est conditionné par l'obligation d'effectuer un suivi biologique de l'insecte vecteur sous forme de comptages larvaires et de piégeages des adultes coordonnés par la Chambre d'agriculture de la Drôme					VINSOBRES	2 sur ZT 1 sur ZT 0 ailleurs	100 %F de la ZT	reste de la commune en BDP sur 2 ans	FD 2014
Le SRAL pourra rendre obligatoire la réalisation d'un traitement supplémentaire après évaluation du risque de dissémination de la maladie basé sur le niveau des population de Scaphoideus titanus									

FD= flavescence dorée

ZT=zone tampon , se reporter aux cartes des zones tampon pages suivantes.

Périmètre de lutte obligatoire contre la flavescence dorée 2015 - Sud Drôme

